

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 14 avril 2026

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

08/04/2026

Date d'affichage

08/04/2026

Objet de la délibération n° 23-2026

Institution et vie politique – Désignation dans les organismes extérieurs – Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne

Présents

C. LAVENAN, M. MELOU, S. MASSON, S. FAUCON, V. DROUIN, L. MERIEN, S. SEGHER, D. FOLTRAN, N. LAMBERT, A. DOUGNAC, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

A. SECULA, F. BOYER, L. GALINIER, R. MONTAGNON, S. JEANNE-BROU, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET, M. CAREL, T. CAYUELA,

Pouvoirs

A. SECULA à G. VERDU	E. ENJALBERT à A. DOUGNAC
L. GALINIER à V. DROUIN	C. BOUSQUET à S. SEGHER
R. MONTAGNON à L. MERIEN	M. CAREL à S. MASSON
S. JEANNE-BROU à N. LAMBERT	T. CAYUELA à D. VITORINO

Monsieur Sylvain MASSON a été nommé secrétaire

Délibération n° 06

Le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un Comité Syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 Commissions Territoriales réparties géographiquement sur le département. Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 Commissions Territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local. Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la Commission Territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 Commissions Territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical.

Le Maire indique que la commune relève de la Commission Territoriale du Girou. À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L.5711-1 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, de 2 délégués auprès de ladite Commission Territoriale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211 7 du CGCT mais à main levée.

Les 2 délégués élus par le conseil municipal pour siéger à la Commission Territoriale du SDEHG du Girou sont :

- Monsieur Vicent DROUIN
- Monsieur Clément SCHIFANO

Le Maire est chargé de transmettre le présent procès-verbal aux services préfectoraux et de communiquer également ce document aux services du SDEHG accompagné des coordonnées des 2 délégués élus afin que ceux-ci puissent être convoqués à la réunion d'installation de la Commission Territoriale.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps with a circular official seal. The seal is embossed and contains the text 'MAIRIE DE VERFEIL' at the top and '(Hte-Gne)' at the bottom. In the center of the seal, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff or scepter, with a crown above it. The seal is partially obscured by the signature.